



chantier abandonné le constructeur a encaissé les chèques

Par **SEINE-port**, le 20/06/2019 à 19:41

bonjour MADAME MONSIEUR

j ai donné un chèque de 32750 euros sans signé le contrat de construction le mois octobre , le constructeur (SOCIETE BASOTEC) m'avais informé que le construction prend 4 mois de travaux et elle sera livrer le mois de janvier 2019 après plusieurs appelle téléphonique et des courriers il a commencé intervenir le mois de janvier , le mois de mars il me redemande 46800 euros en tout 85 pour cent de la construction, nous avons signé un contrat de contruction avec date de livraison le 04 mai 2019 ,depuis qu'il a encaissé le chèque plus de nouvelle aujourd'hui le chantier est abandonné

- sur le contrat les murs normalement sont en parpaings , il m'a proposé de passer en brique rouge et je payerai la différence on me présentant la facture ,suite à son retard de livraison je lui es envoyé un courrier avec accusé de réception , il n etait pas content ,la il me demande de lui payé pour la charpente qu il a commandé et le plancher n est pas coulé , la charpente est stocké depuis 2 mois sans protection elle est fissuré

aujourd'hui il lui reste

- un plancher à couler
- 2 escaliers en béton
- une chape dans le sous sol
- enlèvement de terre
- terrassement et un puisard
- les murs pour derniers niveaux(mur pignon)

je vous prie de bien vouloir m aider

cordialement

MR BENDAHA